

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1248

Artikel: Fiscalité : pauvres riches rançonnés
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pauvres riches rançonnés

LES INÉGALITÉS SE CREUSENT

Etats-Unis

En 1978, 1% de la population détient 22% de la fortune; en 1992, 42%.

Grande-Bretagne

En 1977, les 20% des contribuables situés au sommet de l'échelle des revenus gagnaient 4 fois plus que les 20% du bas de l'échelle. En 1991, les plus riches gagnent 7 fois plus que les plus pauvres.

Zurich

La répartition des revenus est restée relativement équilibrée au cours de l'après-guerre. Au début des années 80, on commence à observer une tendance à la concentration vers le haut de l'échelle des revenus: en 1983, le dixième le plus riche gagne 37 fois plus que le dixième le plus pauvre; en 1991, 48 fois plus.

(jd) Le Conseil fédéral ne veut pas toucher à l'impôt fédéral direct (IFD). Il rejette aussi bien l'initiative de l'Union suisse des arts et métiers – suppression pure et simple de l'IFD – que le contre-projet d'une commission du Conseil des Etats – allègement de l'IFD et augmentation compensatoire de la TVA. Décision de la chambre des cantons au cours de la présente session.

La fiscalité directe n'a pas bonne presse. C'est qu'elle touche très visiblement et donc douloureusement le contribuable lorsque ce dernier reçoit son bordereau de taxation, au contraire des impôts indirects, noyés dans le prix des biens et des services. Cette mauvaise réputation, largement répandue dans toutes les couches de la population, sert de levier à une vaste offensive contre la progressivité de l'impôt direct. Aux Etats-Unis, le multimillionnaire Steve Forbes, candidat républicain à la présidence, fait campagne pour un taux unique de 17%. En Allemagne, les libéraux en pleine déroute tentent de se refaire une santé électorale en prônant une atténuation de la progressivité de l'impôt, jugée «confiscatoire».

L'argumentation des «réformistes» se garde bien sûr d'évoquer l'effet le plus concret d'une telle mesure: moins d'impôts pour les revenus élevés. Elle s'appuie plutôt sur une apparente logique qui associe fiscalité plus légère et croissance économique pour le bien-être de tous. L'impôt direct pénalise l'épargne et décourage l'effort et l'initiative individuels, au détriment du dynamisme des entreprises. Le livre blanc des grosses têtes de l'économie helvétique entonne la même antienne.

Malheureusement pour les «réformistes», les faits économiques ont la vie dure. Comme le rappelle l'hebdomadaire *Die Weltwoche* (25 janvier 1996) l'augmentation de la pression fiscale aux Etats-Unis n'a pas empêché l'épargne de croître. Pas plus que la très forte progressivité de l'impôt en Suède n'a empêché ce pays, au cours des vingt-cinq dernières années, de connaître une croissance économique plus dynamique que la Suisse.

Il faut faire un sort à cette psychologie de bazar qui prétend que l'impôt tue l'effort: si les bénéficiaires de revenus confortables s'investissent dans leur travail, c'est plus par intérêt, par ambition que pour empocher quelques milliers de francs supplémentaires. Par contre, le fait est établi qu'au cours des dernières années, la disparité entre les revenus s'est considérablement accrue. Dès lors des cadeaux fiscaux aux privilégiés ne sont pas de mise. Bien au contraire. Les besoins sociaux, qui résultent autant du vieillissement de la population que d'un marché du travail déprimé exigent un effort supplémentaire des contribuables aisés. ■

Vous avez dit social?

(jd) Au cinéma, au théâtre, dans les musées et les transports publics, pour les services bancaires et pour de nombreuses prestations encore, les personnes âgées bénéficient de prix et de tarifs réduits, le fameux tarif AVS. Le troisième âge en Suisse est-il donc sur la paille? Si l'on en croit les données statistiques disponibles, tel n'est pas le cas. Un relevé fiscal selon les classes d'âge effectué dans le canton de Zurich en 1991 indique que les retraités disposent d'une fortune nette moyenne plus de trois fois supérieure à celle des actifs. Leur revenu net moyen est légèrement moins élevé que celui des 35-65 ans mais supérieur à celui des 20-35 ans. Certes de nombreuses personnes âgées ne roulent pas sur l'or et les valeurs moyennes indiquées ci-dessus cachent des disparités plus marquées que celles qui existent entre les actifs.

Il n'en reste pas moins que ces privilèges accordés au troisième âge constituent une aberration du point de vue de la politique sociale. D'une part ils sont accordés à une classe d'âge financièrement très hétérogène et favorisent donc des personnes qui n'en ont nul besoin, au détriment d'individus plus jeunes dans le besoin. D'autre part, en abaissant le coût de certaines prestations, ils imposent aux retraités les plus démunis des choix de consommation qui ne correspondent pas forcément à leurs besoins. Une politique véritablement sociale consisterait à garantir un revenu décent à toutes les personnes âgées, notamment en adaptant les prestations complémentaires à l'AVS, afin qu'elles puissent satisfaire librement leurs désirs. ■

L'emploi d'abord

(jd) Les syndicats de la chimie bâloise ont finalement cédé aux exigences patronales: à l'avenir, ils ne participeront plus à la première phase des négociations salariales qui se dérouleront au sein des entreprises (DP1245).

Les salariés valaisans de Ciba-Geigy, par contre, continuent la lutte, puisqu'ils ont porté le conflit devant l'office cantonal de conciliation. Dans une région fortement touchée par le chômage, ils ne revendiquent pas d'augmentations salariales. S'ils tiennent à la présence syndicale lors des négociations, c'est pour obtenir des garanties quant à l'emploi, voire même la création de nouvelles places de travail. Ils proposent donc un pacte pour l'emploi, une manière de renouveler